**Organisation de la campagne électorale**

**Boîte à lettres électronique dédiée aux échanges avec les organisations syndicales :** [**csa2022@creps-poitiers.fr**](mailto:csa2022@creps-poitiers.fr)

Tous les échanges relatifs à la consultation électorale et à la constitution du CSA du CREPS de Poitiers, notamment entre les organisations syndicales et !'administration, s'effectueront sur cette boite aux lettres électronique dédiée.

**L'envoi par le syndicat doit se faire depuis une adresse institutionnelle du syndicat émetteur.**

Pour le dépôt des candidatures, se reporter à la fiche annexe 4 : Conditions de dépôt des candidatures par internet.

Les mentions suivantes doivent obligatoirement figurer dans le message : coordonnées complètes du syndicat émetteur, identité et qualité de l'expéditeur du message, nom et coordonnées électroniques et postales du délégué désigné par !'organisation syndicale, objet du message, nom du fichier figurant en pièce jointe et qui constitue la candidature, nombre total de pages de cette candidature.